

A M B O I S E

Vos
commerces
sont
OUVERTS

Centre-ville, Bout-des-Ponts et Entrepont



pendant toute la durée des travaux
des ponts Maréchal Leclerc

1 600 places
de stationnement gratuit
à moins de 5 minutes du cœur de ville



PHASE 1

AMÉNAGEMENT des ponts

Maréchal Leclerc

pour la sécurité renforcée des piétons et cyclistes

Les travaux d'aménagement des ponts Maréchal Leclerc débutent le 26 novembre 2018.



Les deux ponts restent ouverts aux piétons, cyclistes et deux roues motorisés de petite cylindrée **pendant toute la durée des travaux.**

PREMIÈRE PHASE : Intervention sur le pont de la rive gauche (côté centre-ville).



Pour les véhicules :

L'accès à l'île d'Or se fera **par le nord.**

Suivre **déviaton** du centre-ville >> quai des Violettes >> pont Michel Debré >> RD 952 rue de Blois >> île d'Or.

L'accès en centre-ville par le sud n'aura pas d'incidence sur vos déplacements.

La **traversée de la Loire** pour les véhicules se fera via le pont Michel Debré >> quai des Violettes (pour aller en centre-ville) ou >> RD 952 (pour aller au nord).

STATIONNEMENT

Pour faciliter vos achats, le stationnement en centre-ville sera **GRATUIT** les **samedis 15, 22 et 29 décembre**, les **lundis 24 et 31 décembre** et le **samedi 12 janvier (1^{er} samedi des soldes).**

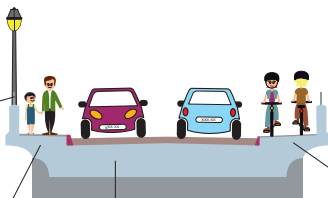
OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

- > Répondre aux enjeux de mobilité d'aujourd'hui et de demain.
- > Assurer la sécurité des usagers en séparant les flux piétons, cyclistes et véhicules.

Lisse de métal installée sur les parapets pour remonter la hauteur réglementaire qui est de 1,2 mètre.

CÔTÉ AVAL :

Trottoir pour les piétons d'une largeur de 1,55 à 1,63 mètre avec un dénivelé de 10 cm par rapport à la chaussée.



CÔTÉ AMONT :

Trottoir pour les cyclistes d'une largeur de 1,73 à 1,89 mètre avec un dénivelé de 2 cm par rapport à la chaussée et un travail sur les matériaux.

Chaussée de 5,50 mètres. Vitesse limitée à 30 km/h.
Ponts interdits aux véhicules de plus de 7,5 tonnes (sauf desserte de l'île d'Or).

Renseignements : www.ville-amboise.fr